

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU

16 MAI 2018



Écrit par CŒURÉ Christian

Mis à jour : 12 novembre 2018

Création : 12 novembre 2018

Affichages : 10

Etaient Présents : Mmes COLZI-VITEL Christiane (ASN-CDCR), NOULIN Régine (UNACOPL), MM. BELAT Georges (UNAAGAR), BILLARD Jean-Louis (UNAAGAR), BOIGEY Jacques (UCDR), BORNET Gérard (ANREC), COEURE Christian (UNAAGAR), DESSANE Didier (ANGER), FERRANDES Jean-Pierre (ANNOR), HAVARD Jean-Pierre (ANREC), LETON Maurice représenté par BLUMEN (FARA), LEVY Pierre (SNMCR), ROBERT Guy (CNRDS), ROLLAND Alain (ECR), ROUSSEL Yves (UCDR).

Sur convocation en date du 9 avril 2018 les organisations adhérentes de la CNRPL se sont réunies le mercredi 16 mai 2018 à 10 heures à l'UNAPL 46, Bd de La Tour Maubourg 75007 Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque représentant des associations et groupements adhérents, tant en son nom, qu'éventuellement en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Guy Robert, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les participants.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral, rapport d'activité.

2. Rapport financier 3.

Quitus aux administrateurs

4. Affectation des résultats 2016 et 2017

5. Approbation du budget prévisionnel 2018 et de la cotisation annuelle 2018

6. Questions diverses

1. Rapport moral, rapport d'activité

Le président Guy Robert indique que l'année 2017 a été une année difficile et compliquée, l'année 2018 le sera certainement aussi. Le gouvernement mène pendant ses deux premières années les réformes annoncées par le président Macron qui vont bouleverser profondément notre pays. Les cheminots par leurs grèves vont continuer à paralyser le pays et affaiblir l'économie. La hausse de la CSG a cristallisé la grogne des retraités à qui il est demandé de mettre la main à poche pour réparer les impérities des gouvernements antérieurs. La réforme des retraites se profile et va nous mobiliser dans les mois à venir.

La CFR dont nous sommes membre, même si nous y sommes un peu « noyés » et largement minoritaires, constitue notre principal moyen d'action sur cette réforme des retraites. La CFR a toujours préconisé le régime universel de retraite par points. Néanmoins nous avons avec elle quelques divergences de points de vue (application à toutes les rémunérations jusqu'à 4 fois le plafond de Sécurité Sociale, sort des réserves des caisses...) qu'il conviendra de combattre dans les différentes commissions où nous sommes présents, la commission retraite et la commission Santé-prévoyance. La CFR par son poids en matière de communication dans l'espace public est dorénavant reconnue par l'ensemble des médias.

La réforme des retraites va être notre combat car nous luttons contre la disparition des professions libérales, mais elle n'est pas notre seul combat. Nous devons aussi défendre nos droits acquis, notre droit à la parole, notre représentativité, nos conditions d'existence liées à l'allongement de la vie et notre pouvoir d'achat. (Dépendance, aidants familiaux...). Nous devons nous défendre en faisant connaître nos spécificités, en étant proactifs, en faisant preuve d'imagination et en étant source de propositions.

L'UNAPL, dont nous sommes membre, a rejoint l'UPA pour former l'U2P (L'Union des Entreprises de Proximité). Ce rapprochement permet à l'UNAPL de pouvoir participer à la concertation avec les pouvoirs publics, à la négociation

interprofessionnelle et la gestion paritaire. Elle ne pouvait en effet être partie à la table des négociations nationales et interprofessionnelles où sont discutés et conclus des ANI (accords nationaux interprofessionnels) portant sur des thèmes fondamentaux tels que l'indemnisation chômage, l'égalité professionnelle, le chômage partiel, la durée du travail, le paritarisme... et dont le contenu est repris ensuite dans une loi. Le président Chassang a la lourde tâche de faire valoir les spécificités des professionnels libéraux et de défendre nos intérêts. Nous participons à la commission retraite présidé par Y. Decalf.

La discussion est ensuite ouverte. Christian Coeuré met en avant la difficulté de négocier avec un gouvernement qui reste sourd à toutes demandes. Le RSI en est l'exemple type. Le gouvernement souhaite clairement la disparition des professions réglementées et libérales. P. Levy souligne que l'on assiste à une hyper centralisation des pouvoirs qui ne facilite pas les échanges.

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité des participants.

2. Rapport financier

Le Trésorier Gérard Bornet présente les comptes 2016 et 2017 de la CNRPL qui affichent respectivement des excédents de 4 435,35 euros et 2 298,17 euros. Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité des participants. Puis les comptes 2017 sont à l'heure tour approuvés à l'unanimité des participants.

3. Quitus des administrateurs

Conformément aux statuts quitus est donné aux administrateurs par l'ensemble des participants.

4. Affectation des résultats 2016 et 2017

L'excédent de 4 435,35 euros de l'exercice 2016 est affecté à l'unanimité au fonds associatif. L'excédent de 2 298,17 euros de l'exercice 2017 est ensuite affecté à l'unanimité au fonds associatif.

5. Approbation du budget prévisionnel 2018 et de la cotisation annuelle 2018

Gérard Bornet propose de reconduire comme budget de Recettes 2018 celles de 2017 soit 8 478,00 euros et de prendre comme budget de dépenses 8 500 euros. La cotisation 2018 sera déterminée au prorata du nombre d'adhérents de chaque association ou groupement (cotisation per capita). Le budget 2018 et la cotisation annuelle 2018 sont approuvés à l'unanimité

6. Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée sous cette rubrique et personne ne demandant la parole, le Président déclare la partie formelle de l'assemblée terminée.

Le Président : Guy Robert

Le secrétaire général : Alain Rolland